

CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

ÉDUCATION ET FORMATION À L'ARRÊT !

Quelle posture professionnelle possible ?

Quelles mesures exceptionnelles ?

Après avoir sabordé les moyens du service public, du secteur de l'éducation comme du secteur de la santé, fragilisé les équipes, attaqué la dimension collective du travail... le gouvernement et spécialement les ministres (Éducation nationale et Enseignement supérieur et Recherche) voudraient un « effort de guerre » immédiat et sans moyens spécifiques. Les appels à la « **continuité pédagogique** » sont martelés... Comment faire face à la situation ?



MARS 2020, n° 2 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puigsgur, Pierre Sémidor avec la collaboration de Gisèle Jean.

1 – Il ne peut y avoir de *réelle* « **continuité pédagogique** » ! La « **continuité** » suppose que tout se poursuit, activités, apprentissages, évaluations comme à l'ordinaire... Mais on ne peut plus « *faire classe / faire cours* », s'il n'y a plus de lieu, de temps, d'outils communs aux groupes-classe ! Nous sommes donc face à une « **rupture pédagogique** ». Seules subsistent les injonctions contradictoires et irréalistes des ministères – alors qu'ailleurs certains gouvernements ont pris la mesure de cette situation nouvelle (cf. le communiqué de la ministre de l'Éducation de Wallonie-Bruxelles, « *Les leçons sont suspendues par arrêté de l'autorité fédérale. Les cours ne peuvent donc pas être dispensés* » ; <https://frama.link/HDUpm5zY> ; la circulaire du 17 mars 2020 est disponible (<https://frama.link/--YEUDRw>))

Le texte précise que des travaux peuvent être prévus, laissés à l'appréciation des équipes, dans le respect de l'égalité de traitement des élèves et ne portant en aucun cas sur des apprentissages nouveaux. On est loin de ce positionnement éthique dans les injonctions ministérielles en France.

2 – Apprendre est une activité humaine fondée sur des interactions non sur la réception de vidéos ou d'exercices, lesquels ne peuvent

qu'accompagner ou renforcer une démarche d'apprentissage préexistante. Il n'y a pas de « **continuité pédagogique** » possible dans une *improvisation d'enseignement à distance*, qui supposerait à l'évidence formation et matériel adaptés à disposition de tous les formé-es comme de tou-te-s les formatrices et formateurs. On sait par ailleurs que le réseau internet n'est pas assuré correctement sur l'ensemble du territoire (il n'y a pas sur ce plan continuité géographique territoriale).

3 – Les enseignant-es et formateurs/formatrices, qui exercent un métier de l'humain, ont cependant une mission possible pendant la période de confinement que nous connaissons : **garder un lien social** avec les élèves ou les étudiant-es, les rassurer, les informer, les conseiller, et maintenir avec eux **un lien pédagogique**. Si tout ne peut se faire comme avant dans cette situation de rupture pédagogique, cela ne signifie pas que rien ne peut se faire ! C'est aux enseignant-es, aux formateurs/formatrices, de rechercher individuellement et/ou collectivement comment accompagner leurs élèves ou étudiant-es dans la période, pour qu'ils conservent une activité intellectuelle (consolidation, approfondissement, lectures, entraînements...) avec les moyens – limités ou perfectionnés – dont ils disposent. Dans le souci premier de ne pas rompre l'égalité devant les apprentissages. À ce propos, voir la fiche « *Adaptation du travail pédagogique* » rédigée par le Snesup : https://frama.link/5tScCN_V.

Dans cette situation exceptionnelle, quelques principes pourraient prévaloir

La situation de crise nous engage à chercher des solutions inédites, mais aucun-e collègue ne doit se voir assigner de modalité précise de travail ou de maintien du lien avec les étudiant-es. Chacun-e détermine, avec la **liberté pédagogique qui lui est statutairement reconnue**, les moyens matériels dont il ou elle dispose et ceux dont les étudiant-es disposent, des modalités de travail possibles, pertinentes, judicieuses, dans le respect du principe d'égalité de traitement pédagogique.

Il appartient à l'institution de tirer les leçons de cette situation inédite et de prendre les décisions

qui ne pénaliseront ni les enseignant-es ni les étudiant-es.

Toutes les heures d'enseignement prévues pendant la période de confinement doivent être réputées faites.

Aucune "preuve" de travail ne doit être demandée aux étudiant-es, quand bien même ils seraient en reprise d'études ou boursiers, pas plus qu'aux collègues des universités, en établissement ou en école (refusons de répondre aux demandes de "preuves"!).

Enfin, si le confinement se poursuit, les étudiant-es seront dans l'impossibilité de poursuivre leur formation ce semestre, de combler d'éventuels retards... La question d'une validation automatique de l'année de master sera à examiner. Il sera temps par la suite de prévoir, avec des moyens adaptés, le renforcement des compétences qui n'auront pu se construire.

Concernant la situation des professeur-es stagiaires.

Il est possible d'adopter une procédure d'exception et la faire connaître aux concernés de façon à réduire le caractère anxiogène d'une situation qui ne l'est déjà que trop. Il serait injuste de ne pas titulariser des stagiaires qui n'ont pu bénéficier de l'intégralité de leur formation (enseignement, visite, conseil, remédiations, etc.) au motif, par exemple que les visites faites le dernier jour d'école, au lendemain de la déclaration du président Macron, se seraient mal passées – ce qui dans le contexte, se comprend aisément! –, ou tout autre motif dont l'institution pourrait se saisir. Il faut par conséquent exiger du ministère des dispositions exceptionnelles, qui pourraient par exemple s'appuyer sur:

- La titularisation automatique des stagiaires de la promotion 2019-2020;
- L'affectation des néo-titulaires issus de la cohorte 2019-2020 sur un temps de service limité à 80 % à la rentrée prochaine: 20 % du service dû pourra être consacré à des compléments de formation, eu égard à la situation exceptionnelle connue du fait du confinement édicté en 2020;
- La mise en place à la rentrée 2020 d'un protocole d'aide spécifique pour permettre aux néo-titulaires qui le demandent et/ou qui sont repérés comme étant en grande difficulté, de

bénéficier d'une année de T1 à mi-temps maximum afin d'accéder aux compléments de formation nécessaires pour construire les compétences qui leur font défaut.

Concernant les concours de recrutement

Les concours doivent avoir lieu, étant donné les besoins en recrutement – dans un contexte où les incertitudes qui pèsent sur leur déroulement futur sont particulièrement anxiogènes pour les candidat-es. Il faut prendre en compte la situation et faire en sorte qu'aucun concours ne soit programmé moins de quinze jours après la fin du confinement. Les modalités d'évaluation devront tenir compte de la situation spécifique de cette année.

Enfin, et si cela va de soi c'est encore mieux de le (re)dire, le Snesup-FSU demande aux ministères de faire savoir EXPLICITEMENT que la «réforme» de la formation des enseignants, CPE, Psy-ÉN est SUSPENDUE – à l'instar de celle des retraites. Un véritable état des lieux devra être organisé lorsque le confinement sera levé, qui sache tirer tous les enseignements de la crise sanitaire et, plus largement, octroyer à tous les services publics les moyens de leur fonctionnement.



Nous reviendrons sur l'ensemble de ces questions dans le prochain dossier de *Former des enseignants*. Sur tous les points évoqués ici, ou d'autres, les témoignages, expériences, réactions, interrogations, difficultés rencontrées dans vos établissements (INSPÉ et universités) sont précieux. Merci de nous les adresser à fde@snesup.fr.

MARTINE GEST : UNE MILITANTE NOUS A QUITTÉS

En ces temps de crise, nous voulons également rendre hommage à une militante trop tôt disparue. Âgée de 66 ans, agrégée d'histoire-géographie, Martine Gest a effectué toute sa carrière à l'École normale de Rouen puis à l'IUFM devenu ensuite l'ÉSPÉ. Enseignante-formatrice, elle a été un pilier du collectif Formation des maîtres devenu collectif Formation des enseignants avec Michèle Gabert.

Militante pédagogique, syndicaliste (Snesup), elle a été de tous les combats, depuis les années 1980, pour une école moins inégalitaire, mais aussi une société plus juste et humaine.

Militante politique, au Front de Gauche, elle avait été élue de 2008 à 2014 au Mont-Saint-Aignan adjoint aux affaires scolaires. Colistière du groupe «En vert et avec tous», elle a défendu aux municipales jusqu'au 13 mars ses convictions de gauche et féministes.

Ce qui caractérisait Martine, c'était sa grande culture, la justesse de son analyse, la qualité de son écoute, son humour, qu'elle apportait au collectif et dans tous ses engagements.

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : FAISONS ENTENDRE UNE AUTRE VOIX ET DES REVENDICATIONS DU TERRAIN

Tribune-pétition des enseignant·es et personnels du collège Berthelot de Toulouse avec le soutien des sections syndicales locales du SNES-FSU, de SUD éducation et de la CGT éducation

«La fermeture des établissements scolaires, ainsi que les mesures de confinement, ont été prises tardivement et sans aucune préparation, avec une grande variation d'une académie à l'autre, d'un établissement à l'autre, et une impossible concertation entre les collègues d'un même établissement. Les ENT fonctionnent mal, les situations particulières des familles ne sont pas connues, des

familles n'ont pas un accès suffisant au numérique. Certains parents sont obligés de continuer à travailler, avec les risques que cela comporte, et les soucis qui vont avec. Certaines familles ont des membres dits «personnes à risque», avec les contraintes et soucis qui vont avec. L'épidémie de coronavirus, les difficultés du système de santé inquiètent tout le monde. À cela s'ajoutent des réalités diverses concernant le confinement et l'isolement. Les femmes, les mères, sont souvent en première ligne, car les métiers de la santé, ceux au contact massif de la population comme les caisses de supermarché, sont très féminisés, et partout les salariés témoignent du manque ou de la faiblesse du matériel de protection. D'autres familles, par la précarité de leurs emplois, voient leurs revenus mis en péril. Crainte de la fin du mois, crainte de la maladie, de l'isolement, c'est déjà beaucoup. Sans compter la présence d'enfants en bas âge dont il faut s'occuper au quotidien, en plus du foyer à gérer. Alors pas besoin de rajouter de l'inquiétude et du stress par rapport aux apprentissages scolaires face auxquels les inégalités sont extrêmement renforcées lorsqu'il s'agit de travailler à la maison. La continuité pédagogique est un leurre, l'égalité des élèves hors de la classe est impossible, mais nous ne les abandonnerons pas. La continuité du service public se situe ailleurs aujourd'hui, car les circonstances sont ce qu'elles sont: la crise sanitaire est mondiale et inédite.

Nous pensons que la priorité absolue est que les élèves et leurs parents prennent soin d'eux, d'elles et de leurs proches. Certains groupes d'entraide ont commencé à s'organiser dans les quartiers (à l'échelle d'un immeuble, d'un réseau de connaissance ou encore sur les réseaux sociaux comme le «Groupe Toulouse entraide Covid» (Saint-Michel, Busca, Empalot, Saint-Agne). Cela peut constituer un Soutien pour celles et ceux qui en ont besoin ou qui peuvent y participer.

Nous continuerons, chacun à notre manière, à envoyer des activités pour occuper nos élèves, mais il est évident que chacun·e fait ce qu'il, elle peut. Nous n'aborderons pas de nouvelle notion, car cela ne ferait qu'accentuer les inégalités face aux apprentissages. Et que le présentiel nous paraît indispensable pour cela: sinon, quel sens auraient la profession enseignante et les professions de l'éducation? Nous encourageons les élèves à avoir une

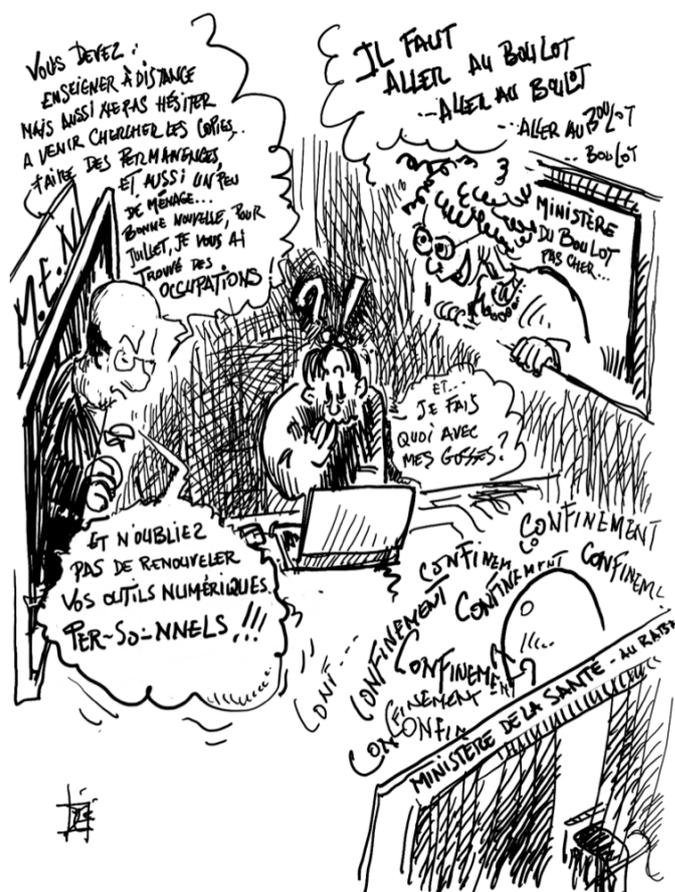
activité intellectuelle, culturelle, artistique et physique autant que possible. Cela peut passer par des recherches personnelles, la lecture de livres ou d'informations, des discussions sur les histoires familiales ou les centres d'intérêt des un·e·s et des autres, des jeux, écouter de la musique, profiter des sites de musées qui proposent des visites virtuelles gratuites, regarder des films (en VO lorsqu'ils sont étrangers) ou des documentaires, maintenir un contact social avec les ami·e·s par téléphone, laisser libre court à la curiosité de chacun·e pour laquelle nous pouvons constituer une ressource en laissant nos élèves poser des questions libres... Cela peut aussi passer par les activités que nous enverrons, mais nous refusons toute forme d'obligation de résultat et d'exiger des délais impossibles à tenir pour tous les élèves. La priorité reste pour nous que chaque famille puisse sauvegarder du temps pour vivre et se retrouver, prendre soin les uns des autres, de l'entourage. Nous essaierons de maintenir un lien social, de prendre régulièrement des nouvelles des élèves et de leur famille, de ne laisser personne dans l'indifférence et le désarroi que la situation peut provoquer ou accentuer. Le respect des programmes scolaires est tellement dérisoire à côté de cela. Nous reprendrons les apprentissages scolaires lorsque nous nous retrouverons en classe, ensemble, l'esprit serein autant que possible.

Si la situation doit perdurer, ce qui va probablement se produire, il en va de la responsabilité du ministre de retrouver la raison, d'annuler les examens, de donner les diplômes à tous les candidats et de débloquer les moyens nécessaires pour compenser la période de confinement l'an prochain: Diminuer de 30 % le nombre d'élèves par classe, créer en urgence des postes, lancer une campagne extraordinaire de recrutement et titulariser les précaires pour répondre aux besoins. C'est la seule solution juste et digne pour l'Éducation nationale!

Cependant l'école n'est pas séparée de la société. Nous prenons au mot d'Emmanuel Macron quand

il disait le 16 mars qu'il y a des biens et services qui ne doivent pas être soumis à la loi du profit, qu'il fallait protéger les plus précaires. Nous ne nous paierons pas de mots. Des actes sont nécessaires: la protection de toutes celles et ceux qui travaillent doit être garantie, tout comme les salaires et les revenus du travail pour tou·te·s les autres, le maintien et le prolongement des contrats de travail aussi. La priorité doit être de reconstruire des services publics de qualité, en investissant massivement dans le matériel et des créations de postes, notamment dans la santé et la recherche. L'organisation de l'économie tout entière doit être repensée pour répondre aux besoins de toutes et tous, tout en préservant l'environnement et la santé.»

N'hésitez pas à signer et à diffuser largement cette tribune-pétition: <http://chng.it/CxrL8tPwMw>.



Le dernier numéro de *Former des enseignants* (mars 2020)
 « Inclusion scolaire : de l'affichage à la réalité du terrain »
 est disponible en ligne sur le site du SNESUP

<https://www.snesup.fr/article/former-des-enseignants-ndeg-683-mars-2020>